HAL
open science

Fergus Kelly (éd.), Marriage Disputes. A fragmentary Old Irish Law-Text, Dublin, School of Celtic Studies, Dublin Institute for Advanced Studies (Early Irish Law Series, VI), 2014, x-157 p.

Christophe Archan

To cite this version:

Christophe Archan. Fergus Kelly (éd.), Marriage Disputes. A fragmentary Old Irish Law-Text, Dublin, School of Celtic Studies, Dublin Institute for Advanced Studies (Early Irish Law Series, VI), 2014, x-157 p.. Études celtiques, 2018, pp.235-236. hal-02332308

HAL Id: hal-02332308

https://hal.parisnanterre.fr/hal-02332308v1

Submitted on 24 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fergus Kelly (éd.), *Marriage Disputes. A fragmentary Old Irish Law-Text*, Dublin, School of Celtic Studies, Dublin Institute for Advanced Studies (Early Irish Law Series, VI), 2014, x-157 p.

La publication d'un volume des *Early Irish Law Series* est toujours un événement pour les historiens du droit et plus généralement pour ceux qui s'intéressent aux sociétés celtiques. Les très nombreux traités juridiques de l'Irlande médiévale livrent en effet de précieux renseignements sur la société qu'ils ont vocation à organiser et constituent une source incomparable dans l'Occident de cette époque. Inaugurée en 1983 par T. M. Charles-Edwards et Fergus Kelly avec l'édition et la traduction d'un traité sur l'apiculture (*Bechbretha*), la collection s'enrichit rapidement d'un deuxième volume fondé sur un texte consacré aux grades des poètes (*Uraicecht na Ríar*), édité par Liam Breatnach (1987). L'édition de traités juridiques est ensuite délaissée au profit d'études qui vont marquer la discipline : le fameux *Guide to Early Irish Law* de F. Kelly (1988), qui dévoila au plus grand nombre (6 rééditions !) la richesse des textes juridiques irlandais médiévaux ; le monumental *Early Irish Farming*, du même auteur, sur les règles encadrant l'activité agricole (1997) ; et le *Companion to the Corpus Iuris Hibernici* (2005), devenu l'outil indispensable à celui qui se plonge dans l'étude des traités juridiques que D. A. Binchy avait rassemblés en 1978 dans son édition diplomatique.

Par ce sixième volume, la collection renoue avec l'édition et la traduction des textes de droit. Le professeur Kelly présente ici une étude de fragments de textes en irlandais ancien (fin VIIe siècle) portant sur les conflits qui peuvent avoir lieu dans le cadre du mariage. Ces fragments sont accompagnés de nombreux commentaires datés de l'époque du moyen-irlandais (XIIe siècle). L'ensemble a été conservé dans le manuscrit Rawlinson B506 de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Au Moyen Âge, le mariage est une institution fondamentale et ses mécanismes sont tout à fait révélateurs de la nature de la société irlandaise. Par la traduction et l'analyse de 36 fragments et de leur commentaire, F. Kelly met en lumière différents aspects du droit matrimonial.

Le texte est précédé d'une introduction dans laquelle le professeur Kelly présente les caractéristiques du mariage irlandais en se fondant sur les traités du haut Moyen Âge, notamment la Loi des couples (*Cáin Lánamna*) : un mariage arrangé entre familles d'un rang social

équivalent et conclu à partir de 14 ans pour une fille et probablement vers 20 ans pour un garçon (p. 2). [Voir, à ce propos, Rudolf Thurneysen, « Cáin Lánamna, die Regelung der Paare », in D. A. Binchy (dir.), *Studies in Early Irish Law*, Dublin/Londres, Royal Irish Academy, 1936, p. 1-80 ; Charlene Eska, *Cáin Lánamna. An Old Irish Tract on Marriage and Divorce Law*, Leyde/Boston, Brill, 2010.] Si la polygamie est envisagée par la reconnaissance d'une épouse principale (*cétmuinter*), d'une épouse secondaire (*adaltrach*) ou d'une concubine, la monogamie apparaît néanmoins aux auteurs des traités comme la situation idéale (p. 3). Le paiement du « prix de la mariée » (*coibche*) au père de la future épouse marque une étape décisive dans la conclusion du mariage. Cette *coibche* a la valeur de la moitié du « prix de l'honneur » (*eneclann*) – équivalent du *wergeld* – du père de la mariée (p. 3) et va servir de référence au calcul des compensations que les époux devront se verser l'un à l'autre en cas de manquement à leurs obligations matrimoniales respectives (p. 8-9) – les compensations sont ainsi adaptées au niveau de richesse des époux, ce qui rend leur paiement possible, tout en restant dissuasif.

Le compilateur du texte édité et traduit par Fergus Kelly énumère (p. 26-51) diverses règles sans véritable souci de classification. La formation du mariage est abordée à plusieurs reprises (§ 1-3, 9, 19), lorsqu'il est question du paiement du prix de la mariée, de la virginité de la femme et du « don du matin » (*sicail*). Mais le texte est surtout constitué de mentions d'un certain nombre d'obligations que les époux – surtout la femme – doivent remplir tout au long de leur vie commune. Ainsi la moitié du « prix de la mariée » doit être payée par la femme qui vole des biens du ménage (§ 14) ou qui nourrit indûment un visiteur en puisant dans les ressources de la famille (§ 15). D'autres comportements sont moins sanctionnés (¼ de la *coibche*), comme le fait pour l'épouse de sortir de nuit non voilée (§ 18).

Certains manquements sont considérés comme suffisamment graves pour justifier du paiement du « prix de l'honneur » du conjoint lésé. L'épouse doit ainsi s'en acquitter en plus du « prix de la mariée » lorsqu'elle n'a pas confectionné la couverture conjugale (§ 16), lorsqu'elle a détruit de la laine (§ 30) ou lorsqu'il y a eu tromperie sur sa virginité au moment du mariage – auquel cas s'ajoute le remboursement du « don du matin » – (§ 19). Ailleurs, ces deux sanctions s'abattent sur l'un des époux fautif d'avoir dissimulé, avant l'union, une incapacité à travailler ou à avoir des relations sexuelles (§ 8). Cette dernière question fait d'ailleurs l'objet de plusieurs mentions (§ 10, 11, 31).

Le divorce est envisagé (§ 17) en distinguant selon qu'il se fonde sur la faute de l'un ou l'autre des époux, des deux à la fois, voire sur aucune faute particulière. Il est évoqué à plusieurs reprises dans le reste du texte, notamment en cas de maladie (§ 8, 10). D'autre part, la question de l'infidélité de la femme n'est envisagée que sous l'angle d'un serment qu'il lui est possible de prêter pour se disculper de l'accusation portée par son mari (ou par un tiers), preuve de sa capacité à témoigner dans ce cas précis uniquement (§ 13).

L'édition et la traduction sont suivies de notes particulièrement éclairantes et exhaustives, comprenant notamment des textes complémentaires accompagnés de leur traduction, qui se rapportent aux questions soulevées par le traité, et qui témoignent – s'il le fallait encore – de la grande érudition de l'auteur.

L'ouvrage, qui se termine par un glossaire, un index et une bibliographie, constitue à n'en pas douter un apport essentiel à la compréhension du mariage dans l'Irlande médiévale.

Christophe ARCHAN
Université Paris Nanterre